

Avis voté en plénière du 9 juin 2015

Le stockage de l'énergie électrique : une dimension incontournable de la transition énergétique

Déclaration du groupe de l'UNAF

Le présent avis ouvre des pistes accessibles et progressives permettant d'éclairer ce que serait une feuille de route vers une économie décarbonée par l'intermédiaire du stockage de l'énergie électrique.

Le groupe de l'UNAF souligne le travail documenté et pédagogique dans cet avis. Il souhaite qu'il puisse inspirer les pouvoirs publics, notamment sur la nécessité de soutenir les politiques de recherche et de R&D, sans négliger le maillon du transfert de technologie de la recherche à l'entreprise.

Si, a priori, le sujet n'est pas extrêmement familial, il ressort d'un examen attentif que les conséquences pour elles sont loin d'être négligeables. Trois sujets ont été retenus, qui concernent plus directement les familles consommatrices et citoyennes.

Quand les annexes révèlent que le réseau de transport et d'interconnexions passe par plus de 100 000 km de lignes avec des lignes à haute tension, on peut mesurer combien il est important de mettre en place une véritable concertation avec les riverains de ces infrastructures. Comme le groupe de l'UNAF a déjà eu l'occasion de le souligner au travers de l'avis sur la concertation entre parties prenantes et le développement économique, la concertation ne s'improvise pas : elle doit permettre de faire émerger une expertise plurielle où chacun participe avec sa légitimité à dire et donner son point de vue pour au final, dégager une vision d'avenir partagé sur l'implantation de ces infrastructures.

Le deuxième sujet est celui des compteurs intelligents. Le groupe de l'UNAF est partisan d'une mise en place d'une telle infrastructure énergétique intelligente et insiste sur la nécessité de protéger les données de consommation des consommateurs. Ces compteurs intelligents, avant de servir les intérêts des fournisseurs d'énergie, doivent avant tout permettre aux consommateurs, aux familles de faire des choix éclairés et de les aider à une consommation maîtrisée de l'électricité.

Enfin sur le recyclage, l'enjeu environnemental est important notamment sur la question du recyclage des batteries. L'avis fait des propositions intéressantes pour donner une seconde vie aux batteries embarquées et les transformer en accumulateurs stationnaires. En tout état de cause, dès la conception, cet impératif du recyclage doit être intégré et ce d'autant plus qu'il s'agit de déchets dangereux pour l'environnement et les populations. La responsabilité du recyclage doit être prévu en amont pour s'imposer au vendeur et ne pas au final reposer sur les seuls consommateurs.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.